

SIVOS ARS-GIMEUX

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2015

Le Comité du SIVOS est convoqué par Madame Stéphanie DEMAIL-SOUCHET, Présidente, le 16 octobre 2015 pour la tenue d'une séance ordinaire le vingt-sept octobre à 17h30

Ordre du jour :

- COMPTES-RENDUS DES SEANCES DES 15/06 et 28/07/2015 ;
- POINT SUR LA RENTREE :
  - Effectifs,
  - Organisation des navettes de bus et impact financier,
  - Coopération SIVOS-ALSH de Merpins ;
- DEMANDE DE PARTICIPATION CLASSE DECOUVERTE 2016 CM1/CM2 ;
- PERSONNEL :
  - Modification du poste d'adjoint d'animation 29h par semaine au lieu de 27h,
  - Règlement intérieur,
  - Point sur les plannings,
  - Compte-rendu rendez-vous avec la Sté Hydrofabric, matériel adapté au poste de Mme BAUDRY ;
- TRANSPORTS SCOLAIRES : Avenant n°2 au marché à compter du 01/09/2015 ;
- REPARATION URGENTE CHAMBRE FROIDE CUISINE ARS : choix sur devis reçus ;
- ASSISTANT DE PREVENTION : désignation d'un élu référent ;
- CONTRATS DE GAZ : fin des tarifs réglementés, choix d'un fournisseur ;
- DIVERS :
  - Demandes de prix, mise en concurrence boucheries locales,
  - Cas de gale,
  - APE : nouveau bureau,
  - Questions diverses.

---

L'an deux mil quinze, le vingt-sept octobre à 17h30, le comité du SIVOS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Stéphanie DEMAIL-SOUCHET, Présidente.

Etaient présents : MM. Stéphanie DEMAIL SOUCHET, Claude CHATEAU, Xavier JOURDAIN, Michelle LAGARDE.

Absents excusés : Sylvie AUGUIN, Philippe LAFFORT (procuration à M.CHATEAU)

Invités : Mme NADEAU, maire de Gimeux, Hélène TOURNADRE, maire d'Ars

## 1. COMPTE RENDU DES DERNIERES SEANCES

Les compte- rendu du 15/06 et du 28/07 ont été effectués en Octobre.  
Pas de remarque particulière en ce qui concerne le contenu, il est procédé à la signature.

## 2. POINT SUR LA RENTREE.

Effectifs des écoles à la rentrée : 63 élèves à ARS et de 44 élèves à GIMEUX, soit 107.

Un comptage a été fait à la rentrée par Mme l'Inspectrice d'Académie.  
Récemment un départ en CP a été constaté. Nous attendons l'avis de radiation officiel.

L'horaire des navettes de bus semble ne pas être en adéquation avec les horaires de classe, les enseignants souhaitent qu'ils soient changés (10 min de battement).

La Présidente a essayé de faire modifier les horaires du soir à plusieurs reprises et n'a obtenu aucune réponse satisfaisante de la part du transporteur.  
Si l'on décide de maintenir une demande de changement d'horaire auprès de Citram, le prix de revient de la navette augmentera sensiblement.

A l'unanimité, il est décidé de ne rien changer dans le fonctionnement actuel.

## 3. DEMANDE DE PARTICIPATION CLASSE DECOUVERTE 2016 CM1/CM2.

Melle SEIZE a fait la demande de budget pour une sortie au Centre découverte du Château- d'Oléron pour un montant de 5485 €.  
La décision sera prise ultérieurement, sachant que nous avons fixé un budget annuel de 2000 € en 2014/15.

## 4. PERSONNEL

### Modification du poste d'adjoint d'animation 29h au lieu de 27h

La Présidente informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité du SIVOS de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Compte tenu de l'organisation des services à la rentrée 2015/2016 et du départ à la retraite d'un agent au 1er novembre 2015, il est nécessaire d'augmenter le nombre d'heure du poste d'adjoint d'animation pour le bon déroulement des services.

La Présidente propose à l'assemblée de modifier le poste d'adjoint d'animation ainsi : Adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 29h par semaine au lieu de 27h à compter du 01/11/2015 et de supprimer le poste d'adjoint d'animation à 27h par semaine et les postes d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe de 29h (pour l'agent ayant fait valoir ses droits à la retraite) et 28h par semaine (pour le poste vacant depuis la mutation de l'agent dans la filière technique).

Le comité du SIVOS ARS-GIMEUX, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

**DECIDE :**

- d'adopter la proposition de la Présidente ;
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

Emploi	grade	catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
ATSEM	Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	TC
ATSEM	Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0	29h
ATSEM	Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	0	0	28h
ADJOINT TECHNIQUE	Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	24.5h
ADJOINT TECHNIQUE	Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	28h
ADJOINT TECHNIQUE	De 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	22.75h
ADJOINT ADMINISTRATIF	Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	15.5h
ADJOINT D'ANIMATION	De 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0	27h
ADJOINT D'ANIMATION	De 2 <sup>ème</sup> classe	C	0	1	29 h

- de supprimer les postes suivants devenus vacants sous réserve de l'avis de la commission technique :

- d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> à raison de 27h par semaine.
- d'ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 29 h par semaine pour l'agent ayant fait valoir ses droits à la retraite ;
- d'ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 28h par semaine pour l'agent ayant muté dans la filière technique ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Votants : 4 + 1 procuration, pour : 4+ 1 procuration, contre : 0

**DELIBERATION 2015-05-OCTOBRE- 01**  
Reçue en Sous-préfecture le



**Règlement intérieur**

Le règlement intérieur a été finalisé après visite au Centre de Gestion début octobre.

Suite à des modifications faites par le CDG, certaines informations doivent être supprimées. Les notes de service seront le moyen privilégié pour faire passer des informations institutionnelles. Le CDG a précisé que l'annualisation du temps de travail pour les agents travaillant en milieu scolaire (ATSEM, etc...) impliquait que les jours de congés ne doivent être posés que dans les périodes de temps non travaillées, donc hors période scolaire.

Ce nouveau règlement doit être soumis avant le 30 Octobre pour le prochain CTP.

Suite à la question d'un agent, les jours d'ancienneté obtenus jusqu'au 31 Décembre 2015 seront payés afin de repartir sur les nouvelles bases. Décision qui fait l'unanimité.

**Compte rendu du RV avec la Société Hydrofabric**

La consultation a eu lieu avec M. Couturier en présence de Béatrice BAUDRY. Il en découle que le nettoyeur vapeur n'est pas adapté pour le travail du poste.

Par contre la solution d'achat d'un chariot équipé de divers ustensiles (balais ergonomiques, etc...) très utiles et facilitant la tâche serait plus judicieux. De plus, il propose des produits d'entretien qui diminuent le nombre de mouvements répétitifs.

Devis présenté de 466 € comprenant chariot et produits, plus une formation sur le site afin de faire une démonstration d'utilisation, il est décidé de monter le dossier.

De plus nous pouvons bénéficier d'une subvention à 50%.

Votants : 4 + 1 procuration,      pour : 4+ 1 procuration,      contre : 0

**DELIBERATION 2015-05-OCTOBRE- 02**  
**Reçue en Sous-préfecture le**

**5. TRANSPORTS SCOLAIRES : Avenant n°2 au marché à compter du 01/09/2015**

La Présidente du SIVOS informe les membres du Comité présents que, compte prévu dans le marché de juillet 2014 une augmentation de 0.65% des tarifs des lundis, mardis, jeudis, vendredis et des mercredis a été appliquée en application de l'article 6.2 du C.C.P (soit 150 € par an). Elle présente l'avenant n°2 au marché de juillet 2014, reçu des transports CITRAM Charente, concernant l'augmentation du tarif journalier du mercredi à compter du 01/09/2015.

Après en avoir délibéré, les membres du SIVOS décident :

- d'approuver l'augmentation prévue à l'avenant n° 2 au marché négocié de juillet 2015 ci-joint,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant.

Votants : 4 + 1 procuration,      pour : 4+ 1 procuration,      contre : 0

**DELIBERATION 2015-05-OCTOBRE- 03**  
**Reçue en Sous-préfecture le**

**6. REPARATION DE LA CHAMBRE FROIDE**

Suite à la panne sur la chambre froide de la cantine d'Ars, une décision a dû être prise en urgence et n'a pas fait l'objet d'une délibération. Un premier devis fait par AB FROID de 1400 € ou choisir le remplacement. Un autre devis fait par M. FOURNIER de 700 euros. Ce dernier est donc retenu et la réparation faite rapidement. Dorénavant les deux établissements sont désignés pour l'entretien en cas de besoin.

**7. ASSISTANT DE PREVENTION**

La Présidente informe le Comité du SIVOS, qu'un élu référent en Santé-Sécurité au travail doit être désigné dans la collectivité. Le rôle du référent est de définir et de piloter les démarches de prévention en s'appuyant sur les différents acteurs, notamment les assistants de préventions.

Vis-à-vis de l'assistant de prévention, le référent définit les axes de travail, suit son action et soutient son travail auprès des élus et des agents, et porte ses recommandations au sein de l'assemblée délibérante, en concertation avec l'autorité territoriale.

Le Comité du SIVOS, après en avoir délibéré, décide :

- de désigner Monsieur Xavier JOURDAIN comme élu référent en Santé-Sécurité au travail.

Votants : 4 + 1 procuration,      pour : 4+ 1 procuration,      contre : 0

**DELIBERATION 2015-05-OCTOBRE- 04**  
**Reçue en Sous-préfecture le**

Béatrice BAUDRY prend la fonction d'assistant de prévention avec son accord.

**8. CONTRAT DU GAZ**

Xavier JOURDAIN accepte de prendre en charge l'étude de la fin des tarifs réglementés des contrats de gaz et se voit confier le dossier du SIVOS afin d'établir des comparatifs.

**9. DIVERS**

Le changement des ordinateurs de direction des 2 écoles a fait l'objet de demandes de devis effectuées par M. CHATEAU. IDF informatique propose un devis de 527 € pièce. Entre le matériel, le câblage et l'installation il faut prévoir une enveloppe d'environ 1800 €. Il sera nécessaire de réfléchir sur un emprunt de 2500 euros pour les achats globaux envisagés.

La mise en concurrence des boucheries locales est étudiée. Il faudra détailler et éventuellement faire travailler les deux fournisseurs selon leurs propositions.

Un cas de gale a été signalé début octobre sur l'école d'Ars. La Présidente regrette l'attitude des parents de l'enfant puisqu'ils ont tout de même mis

l'élève en classe en connaissance de cause et sans le signaler aux enseignants. Rappel : c'est un cas d'éviction scolaire.  
Bien que non obligatoire car un seul cas détecté, la classe a été désinfectée dès la connaissance du problème. Citram a été prévenu.  
La Présidente en parlera au prochain Conseil d'école.

Le SIVOS a reçu la nouvelle constitution du bureau de l'APE et l'en remercie. Le bureau du SIVOS se félicite de l'entente cordiale qui règne entre tous les acteurs de l'école.

Le Centre de Gestion propose une aide payante : « Conseil en matière de diététique et hygiène alimentaire ». Le projet n'est pas retenu.

Les audits faits sur les 2 écoles concernant le labo d'analyse ne font pas ressortir de problèmes majeurs. A prévoir, le changement du sol du réfectoire de Gimeux. Ecrire des documents plus adaptés au service sur Gimeux.

Demander aux secrétaires de la mairie de Gimeux d'envoyer les résultats d'analyse d'eau au SIVOS afin que l'on puisse les mettre à disposition au réfectoire de Gimeux.

Pour Noël, maintien des achats de livres pour les cadeaux des enfants.

Demande de parents : mise en place d'une étude surveillée. Ce n'est pas envisageable car impossible à mettre en place par le SIVOS.

Fin de séance